Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/10/2026 à 11h16
Réference de l'AR : 051-215106022-20261001-AR56_2026-DE

Ville de
**VITRY-LE-FRANÇOIS**
République française, département de la Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, **le 1er octobre à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Salon François 1er de l'Hôtel de Ville de Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Maire suite à la convocation faite le 25 septembre 2026 conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, le même jour.

**Étaient présents** : M. MIRGODIN, Mme MUNSTER, M. GONTHIER, Mme HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, MM. LEVASSEUR, BOURA, Mme GUÉRINOT (jusqu'à 19h47), M. GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, M. MARQUET, Mme MOREAU, M. VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mme BLAND, M. BIARD, Mme HAYANE, M. ANWAR (à partir de 18h04), Mme MANCEAU, M. LAHROU, Mme BUSSENOT, M. SABOURDY, Mme BUCHHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH (jusqu'à 19h15), Mme JÉRÔME, M. SIMONNOT (à partir de 18h13).

**Excusée** : Mme BLOND.

3 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ Mme BLOND donne pouvoir à Mme BOBLIQUE ;
- ✓ M. ROCH donne pouvoir à Mme JÉRÔME (à partir de 19h15) ;
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. GONTHIER (à partir de 19h47) ;

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre BLONDEAU.

---

**- N°56 –**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**REPRÉSENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM VITRY-ÉNERGIES**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe JOURNAUX

Par délibération n°27 du conseil municipal du 23 avril 2026, nous avons désigné les représentants dans les différents organismes extérieurs.

Cependant, Monsieur Fabien LEVASSEUR représentant au sein du conseil d'administration de la SEM VITRY-ÉNERGIES, nous a fait part pour des raisons professionnelles qu'il ne souhaitait plus en faire partie.

Il vous est donc demandé de désigner un nouveau représentant.

**Vu** les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis favorable du Bureau municipal,

Il vous est proposé, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ **DÉSIGNER** Madame Tülay OFLAZOGLU pour siéger au sein du conseil d'administration de la SEM VITRY-ÉNERGIES ;

2°/ **ARRÊTER** ainsi les représentants au sein de cette instance :

Mme Tülay OFLAZOGLU
- M. Patrice HOUDAYER
- M. Jean-Philippe JOURNAUX
- M. Sylvain MARQUET
- M. Cyril TRIOLET

La délibération est adoptée
**à l'unanimité** des membres
du Conseil Municipal.

**Le secrétaire de séance,**
**Jean-Pierre BLONDEAU**

MAIRIE de VITRY-le-FRANÇOIS 51300

**POUR EXTRAIT CONFORME,**
**Le Maire,**
**Sébastien MIRGODIN**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 13 OCT. 2026
et de la publication le
ou de la notification du 15 OCT. 2026

Pour le Maire,
par délégation,
Le Directeur général des services,
**Sébastien DIART**

MAIRIE de VITRY-le-FRANÇOIS 51300

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.